

**COMMUNE DE CHATILLON-SUR-CHALARONNE (Ain)****EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023****N°DCM-2023-043****OBJET :****FINANCES**Aire d'accueil et de services  
pour les camping-cars

Etablissement des tarifs

L'an deux mille vingt-trois le lundi vingt-deux mai à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Châtillon-sur-Chalaronne, s'est réuni en mairie, après convocation en date du 16 mai 2023, sous la présidence de M. Patrick MATHIAS, Maire.

M. le Maire ouvre la séance, il procède à l'appel des conseillers :

**Etai ent présents :** M. MATHIAS - M. PERREAULT - Mme BIAJOUX - M. JACQUARD - Mme BAS-DESFARGES - M. MORIN - M. CURNILLON - Mme RAVOUX - Mme CARLOT-MARTIN - Mme BROCHARD - M. DI CARLO - Mme BUJALANCE MERLIN - Mme COUTURIER - Mme FETTET-RICHONNIER - M. DECOMBLE - M. DUPUPET - M. LEGRAS - Mme D'ALMEIDA - Mme COLLOVRAY - M. FROMONT.

**Absents ayant donné un pouvoir :**

Mme ROBIN représentée par Mme BAS-DESFARGES - M. MARTINON représenté par M. PERREAULT - Mme SOUPE représentée par Mme RAVOUX - M. GINDRE représenté par M. MORIN - M. POCHON représenté par Mme BUJALANCE MERLIN, Melle ROUSSEL représentée par Mme BIAJOUX - M. JANNET représenté par Mme D'ALMEIDA.

**Absent :** néant.

Membres en exercice : 27

Membres présents : 20

Membres votants : 27

M. Michel JACQUARD est élu pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

\* \* \*

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il convient de renforcer et d'améliorer les capacités d'accueil et d'hébergement des touristes utilisant des camping-cars et faisant étape à Châtillon-sur-Chalaronne ;

Madame BAS DESFARGES indique aux conseillers municipaux que le site d'accueil et de services pour camping-cars, récemment aménagé, comprend 13 emplacements, au sein de l'aire de stationnement du centre nautique Aquadombes. Il sera donc accessible depuis la rue des Peupliers et très proche du centre-ville. Il offre les équipements suivants : borne entrée et sortie, barrière automatique, totem d'accueil double face, panneau guide d'entrée, affichages numériques du règlement intérieur et des tarifs, 3 bornes électriques et 1 borne de service (vidange).

**Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité (27 voix pour),**

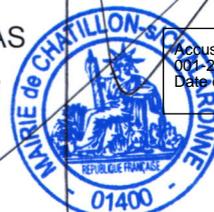
**APPROUVE** les tarifs journaliers de l'aire d'accueil et services de camping-cars comme suit :

Basse Saison du 1 <sup>er</sup> novembre au 30 avril = 10,50 € TTC / jour (hors taxe de séjour).
Haute saison du 1 <sup>er</sup> mai au 31 octobre = 12,00 € TTC / jour (hors taxe de séjour).
Tarifs TTC 5h00 = 5,50 € TTC (hors taxe de séjour).

Ainsi délibéré le 22 mai 2023

le Maire,

Patrick MATHIAS



Accusé de réception en préfecture  
001210100939-20230522-DCM-2023-043-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2023

Acte rendu exécutoire après :

Affichage ou notification

Le : **30 MAI 2023**

Et dépôt en Préfecture

Le : **30 MAI 2023**

Pour extrait conforme.

Au registre sont les signatures.

Accusé de réception en préfecture  
001-210100939-20230522-DCM-2023-043-DE  
Date de réception préfecture : 30/05/2023